

**Création d'une Société
de Financement
de la Transition Energétique
(SFTE)**

Etude de faisabilité opérationnelle
Septembre 2013 – Juin 2014

Industriels, financeurs de l'économie, vous savez à quel point, face à la contraction économique et l'urgence sociale, notre pays a besoin de projets mobilisateurs.

De projets solides.

Dès maintenant.

C'est pourquoi nous vous sollicitons pour rejoindre une initiative de place permettant des investissements à hauteur de 10 milliards €/an pendant 10 ans.

Objectif : financer de la rénovation thermique du parc immobilier public, en associant tous les acteurs concernés.

Une étude de neuf mois démarrant dès le début de septembre va déterminer les modalités opérationnelles du lancement d'une Société Financière de la Transition énergétique (SFTE), projet retenu comme l'une des propositions du Débat National sur la Transition Energétique.

Votre expertise et votre implication personnelle vont permettre d'assurer qu'un tel dispositif garantisse rapidement un effet de levier maximum au service de l'économie, tout en intégrant vos contraintes opérationnelles. Mobiliser le secteur privé aux côtés des pouvoirs publics pour le financement partagé de la rénovation thermique du parc de bâtiments publics est d'ores et déjà considéré comme un enjeu national, qui ne manquera pas de faire largement consensus.

L'exemplarité du projet et les volumes d'activités liés à ce marché vont susciter un fort effet d'entraînement pour une filière industrielle riche en emplois locaux.

Nous souhaitons donc disposer d'accords de principe de plus de dix décideurs d'ici fin juillet. Nous comptons également sur votre implication pour relayer cette initiative auprès d'autres décideurs.

Votre engagement personnel, celui du groupe dont vous avez la responsabilité, garantiront la pertinence et la portée de ce projet ambitieux.

Et sa mise en œuvre au plus tôt. La transition énergétique s'est assez fait attendre comme ça. Ce rendez-vous urgent coïncide avec des circonstances de relance urgente pour une transformation durable. A nous de jouer.

Résumé exécutif

La création d'une Société de Financement de la Transition Energétique (SFTE) est l'une des pistes retenues à l'issue du Débat National sur la Transition Energétique. Celui-ci recommande ainsi que soit mises à l'étude « *à la fois l'opportunité et la faisabilité d'un tel mécanisme* ».

Il est proposé de rassembler au sein d'une association *ad hoc*, les acteurs concernés par un tel mécanisme qui relève de l'intérêt général : investisseurs, financeurs, industriels, associations. Cette mobilisation a pour but de conduire dans les meilleurs délais une étude de faisabilité opérationnelle de la SFTE.

En articulation étroite avec les pouvoirs publics, la Commission européenne et les initiatives de référence existantes au sein de l'UE, cette étude établira les modalités techniques, économiques, financières et juridiques selon lesquelles la SFTE peut être en mesure de répondre au cahier des charges suivant :

- Mobilisation pérenne d'un volume de financement de l'ordre de 10 milliards€/an, sans augmentation de la dette publique au regard des critères de Maastricht ;
- Association des financeurs et investisseurs privés par des mécanismes de partage du risque (garantie) et de facilitation du refinancement (collatéral éligible auprès de la BCE) ;
- Rapidité de mise en œuvre des financements au bénéfice d'une activité/chaîne de valeur nationale par le ciblage prioritaire des travaux de rénovation thermique des bâtiments publics et tertiaires ;
- Gouvernance exemplaire de ce mécanisme innovant de politique publique (sélection des projets, analyse, transparence, évaluation ...)

Cette étude sera conduite de septembre 2013 à Juin 2014. L'association en sous-traitera la réalisation au cabinet GLOBAL WARNING.

Les créations récentes de la Green Investment Bank et du Green Deal au Royaume-Uni, à l'issue de démarches similaires, illustrent la pertinence d'une telle approche, concertée et pragmatique.

Contexte et objectif

→ Une économie atone, en besoin d'une relance durable

Une menace déflationniste forte pèse actuellement sur l'économie française : le taux d'endettement du secteur financier privé (150% du PIB de la zone euro, en dette non consolidée) ajouté à celui du secteur public ; la faiblesse de l'inflation anticipée ; la déflation dans laquelle se trouvent déjà piégées d'autres économies de la zone euro ; l'absence d'éléments qui permettraient d'étayer de façon convaincante l'hypothèse d'une reprise de l'activité économique dans les mois/années à venir... sont autant d'éléments qui rendent indispensable la recherche d'un projet économique alternatif, susceptible de créer de l'activité et des emplois en France¹.

→ La rénovation thermique des bâtiments : enjeu environnemental majeur et opportunité de création d'emplois locaux

Dans ce contexte, la rénovation thermique des bâtiments et logements (le parc immobilier étant souvent globalisé dans les statistiques) apparaît comme un chantier prioritaire et consensuel : ils constituent le premier poste (40%) de consommation énergétique finale en France et la source la plus importante (25%) d'émissions de gaz à effet de serre. Ils sont à l'origine de 14 milliards d'euros d'importations annuelles de pétrole et de gaz. En outre, le très faible taux de renouvellement du parc immobilier implique que le seul renforcement des normes de construction du neuf ne suffira pas à modifier de manière significative le bilan énergétique et le bilan carbone du bâtiment et de l'habitat français dans les décennies qui viennent. Il convient donc d'envisager la rénovation de l'ancien, soit 2,5 Mrds m² environ dans le logement et 0,9 Mrds m² dans le bâtiment dont 0,5 Mrds m² dans le tertiaire privé et 0,4 Mrds m² dans le public.

Alors que la Fédération française du bâtiment (FFB) prévoit 40000 pertes d'emplois en 2013, le gouvernement estime que « la rénovation énergétique des bâtiments concerne directement ou indirectement 75000 emplois à préserver ou à créer² ». Ainsi, pour un programme de 10 milliards d'euros annuels, une création de 7 emplois par million d'euros investis permettrait la création de 70000 emplois. L'impact social attendu pour une dynamique d'ensemble de la rénovation thermique du bâtiment pourrait donc s'élever à plusieurs centaines de milliers d'emplois, les besoins en financement s'élevant à 32 milliards/an³ en cas d'étalement jusqu'en 2050 d'une part, et la création d'emplois étant estimée par certaines études à 14-19 emplois/million d'euros investis⁴ d'autre part.

¹Des simulations VAR disponibles sur demande suggèrent une augmentation du nombre de chômeurs en France de + 1 million d'ici l'été 2015 (soit environ + 45.000 chômeurs/mois).

²http://www.territoires.gouv.fr/IMG/pdf/130321_DP_version_courte_5_mesures_phares.pdf

³32 milliards€ investissements/an, dont 10Mds pour le tertiaire et 22Mds pour le logement. Source : scénarios du GT4 du DNTE, centrés sur la réduction de la demande d'énergie.

⁴http://www.ec.europa.eu/energy/efficiency/consultations/doc/2012_05_18_eeb/2012_eeb_consultation_paper.pdf (Commission Européenne, février 2012) et <http://www.euroace.org/MediaPublications/PublicationsReports.aspx> ('How Many Jobs', EuroACE, 2012, compilation de plusieurs études)

→ La rénovation thermique du parc immobilier public représente un fort potentiel d'entraînement. Elle nécessite un dispositif de financement *ad hoc*

« La transition énergétique peut contribuer à une sortie de crise, notamment en participant à la lutte contre le chômage et à la ré-industrialisation des territoires. » Ce constat du DNTE nécessite de mobiliser un éventail de solutions en matière d'ingénierie financière permettant de lever les obstacles spécifiques au financement des différents secteurs (énergies décarbonées, éco-activités, transports, bâtiment). Le bâtiment peut jouer un rôle clé dans ce dispositif, grâce à la mobilisation exemplaire du secteur public et parce qu'il fait l'objet d'un très large consensus. Des initiatives financières ont déjà permis en France et à l'étranger de relever ce type de challenge.

- La nature de la maîtrise d'ouvrage, les volumes unitaires de chantiers, la technicité des opérateurs prestataires concernés, font de la rénovation du parc tertiaire public un segment d'activité susceptible d'être mobilisé rapidement et générateur d'effet d'entraînement auprès de l'ensemble de la filière (notamment des logements). Même si la complexité des opérations de rénovation thermique, par nature multicritères, ne doit être sous-évaluée et demande des expertises nombreuses, la mise en mouvement de la filière pourrait être rendue possible par la combinaison de plusieurs facteurs :

- > l'existence d'un mécanisme de financement approprié ;

- > l'accélération du rythme de rénovation du bâtiment public national imposé par la directive européenne "Efficacité énergétique" donne une impulsion décisive à l'activité économique française et son élargissement aux collectivités territoriales ;

- > une obligation de rénovation.

- En 1974, lors de la première crise énergétique, la France a mis en œuvre un ensemble de mesures financières visant à redresser sa balance commerciale, et à maîtriser la consommation d'énergie grâce à une coopération des banques, de l'industrie, du Trésor et de l'Agence Française de la Maîtrise de l'Énergie (future ADEME).

- En 2008, au cœur de la crise financière, le gouvernement français a mis en œuvre un mécanisme de financement structuré autour de la Société Financière de l'Économie Française (SFEF) pour répondre aux besoins de liquidité interbancaire. Ce dispositif a permis de dégager d'importantes marges de manœuvre financières, sans alourdir la dette publique.

- Au Royaume-Uni, les créations récentes de la Green Investment Bank (GIB) et de la Green Deal Finance Company (GDFC), sont issues de travaux préparatoires associant diverses parties-prenantes sous le pilotage de cabinets de conseil : E3G pour la GIB et PWC pour le Green Deal.

→ Objectifs de l'étude

L'objectif de l'étude de faisabilité est de déterminer rapidement les conditions opérationnelles de mise en œuvre d'un dispositif de financement de la transition énergétique, ciblé prioritairement sur la rénovation thermique du parc tertiaire de bâtiment public.

Le schéma envisagé est inspiré de la SFEF. Baptisé provisoirement Société de Financement de la Transition Énergétique (SFTE), ce dispositif a été retenu comme l'une des onze propositions du groupe de travail n°4 du DNTE. Il vise à permettre une dynamique de relance de l'activité en mobilisant des moyens financiers ciblés exclusivement vers des projets vertueux : générateurs d'emplois locaux et préparant l'avenir face aux contraintes structurelles affectant l'énergie.

Champ de l'étude et modalité de réalisation

→ Principes initiaux de la SFTE

Le schéma initial envisagé pour la création d'une SFTE est le suivant (cf. graphique en annexe) :

- Société anonyme de droit privé, bénéficiant de la garantie de l'Etat.
- Constitution des fonds propres : 33% acteurs financiers, 33% acteurs industriels, 34% Etat.
- Montant du capital envisagé : 100M€.
- Emission de dette par la SFTE, avec la garantie de l'Etat, souscrite par les acteurs financiers (banques (40% minimum⁵) et investisseurs institutionnels). Cette dette est éligible en tant que collatéral pour le refinancement auprès de la BCE.
- La SFTE garantit à 50% les prêts bonifiés commerciaux réalisés par des financeurs privés, pour des opérations éligibles portées par des acteurs privés (EPIC, PPP, acteurs du secteur sanitaire et social).

L'Etat n'étant pas majoritaire de la SFTE, l'endettement de la structure n'apparaît pas dans la dette publique. Les emprunts réalisés pour la réalisation de travaux sur le patrimoine public sont réalisés dans le cadre d'EPIC ou de PPP-CPE⁶ pour des raisons similaires, garantissant de ce fait un fléchage des investissements.

Options :

(II) La SFTE réalise également des prêts directs pour les opérations les moins rentables.

(II) Un dispositif de co-financement de la BEI est adossé à ce schéma.

(III) Un mécanisme de titrisation des créances bancaires issues de dispositif et un engagement de rachat par la SFTE permettraient de faire face à une dégradation bilancielle imprévue limitant l'activité des banques participantes.

Pour prometteur et intéressant que soit ce mécanisme, une attention particulière devra être apportée à de nombreux obstacles potentiels dans le cadre de l'étude. Des obstacles notamment juridiques peuvent apparaître, analogues à ceux qu'a rencontrés la SFEF, ou des structures mises en œuvre ailleurs en Europe à la même époque. Cette dernière témoigne cependant du fait qu'ils ne sont pas insurmontables :

- la constitution d'un cartel d'entreprises bénéficiant de prêts jouissant de la garantie publique pourrait être considérée comme une violation de la pleine concurrence. Dans le cas de la SFEF, cette objection a été levée en arguant du fait que des banques étrangères étaient incluses dans le pool des banques bénéficiaires. Ici, il pourrait suffire d'autoriser des entreprises étrangères à participer à l'opération.
- Il conviendrait de s'assurer également que la BCE accepte les titres de dette de la SFTE en collatéral des opérations de refinancement bancaire.
- Comme dans le cas de SFEF, il faudra que le gouvernement français veille à ce qu'Eurostat ne comptabilise pas ces opérations dans la dette publique.

⁵L'octroi de la garantie serait notamment conditionnel à la participation des banques concernées à un syndicat de prise ferme sur 40% de la dette émise par la SFTE

⁶Partenariat Public Privé et Contrat de Performance Energétique

→ L'étude s'attachera principalement à la validation des points clés suivants :

- > La recevabilité du dispositif d'un point de vue réglementaire par la Commission Européenne (concurrence, critères Maastricht - Eurostat). A ce titre, en fonction des échanges, des évolutions au schéma initial envisagé pourront être apportées ; un benchmark d'autres initiatives sera réalisé (KfW, GIB etc.) ;
- > Le caractère incitatif du dispositif auprès des investisseurs et financeurs privés (coût et modalités d'affectation de la ressource ; expertise, garantie et partage du risque ; refinancement et titrisation ; origination et alignement des intérêts) ; ressources nécessaires en matière d'analyse et de contrôle des risques ;
- > L'articulation de la SFTE avec : (I) les autres mécanismes de financement du long terme et de la transition énergétique, en lien avec les pouvoirs publics (livret A, LDD, BEI, fiscalité, renforcement des critères ISR/ESG dans les financements traditionnels, mobilisation de l'épargne de long terme de l'assurance vie) et (II) l'agence de financement des investissements des collectivités en cours de création dans la loi bancaire;
- > La caractérisation précise du parc visé, la nature, la rentabilité des opérations à privilégier par type de bâtiments et l'identification des critères d'éligibilité et de suivi des investissements/projets à financer ;
- > Les mécanismes de gouvernance à imaginer et leur mise en œuvre, une adaptation du cadre réglementaire parfois, pour garantir une saine concurrence et une utilisation efficace de l'intervention publique au service de l'économie. Les outils d'évaluation de politique publique à recenser.
- > Les supports et montages financiers adaptés au fléchage des investissements (crédit-bail, PPP-CPE etc.).

→ Modalités de réalisation

Les fonds nécessaires à la réalisation de l'étude seront réunis par une association *ad hoc*, *AFTER (Association pour le Financement de la Transition Énergétique et la Rénovation thermique)*. Celle-ci sous-traitera la réalisation de l'étude à la société GLOBAL WARNING, qui mobilisera un collaborateur disposant d'une expertise finance & politiques publiques à temps plein et ses deux associés. Elle s'adjoindra également :

- les compétences d'un comité d'experts bénévoles (praticiens des secteurs publics et privés) ;
- l'expertise de Carbone 4 pour l'évaluation économique des travaux de rénovation énergétique et l'identification des critères techniques d'éligibilité des financements ;
- l'expertise d'un cabinet juridique pour la structuration juridique et la concurrence ;
- la collaboration de *think-tanks* ayant une expérience du lobbying ou ayant déjà mené des travaux sur le sujet du financement de la rénovation thermique des bâtiments (Confrontations Europe, Fondation Nicolas Hulot pour la nature et l'Homme).

Un comité de pilotage de l'étude, rassemblant les membres de l'association en supervisera le bon déroulement. Il pourra associer les fédérations de collectivités locales, la Mission d'Assistance PPP, des représentants du Plan Bâtiment etc.

Présentation de GLOBAL WARNING

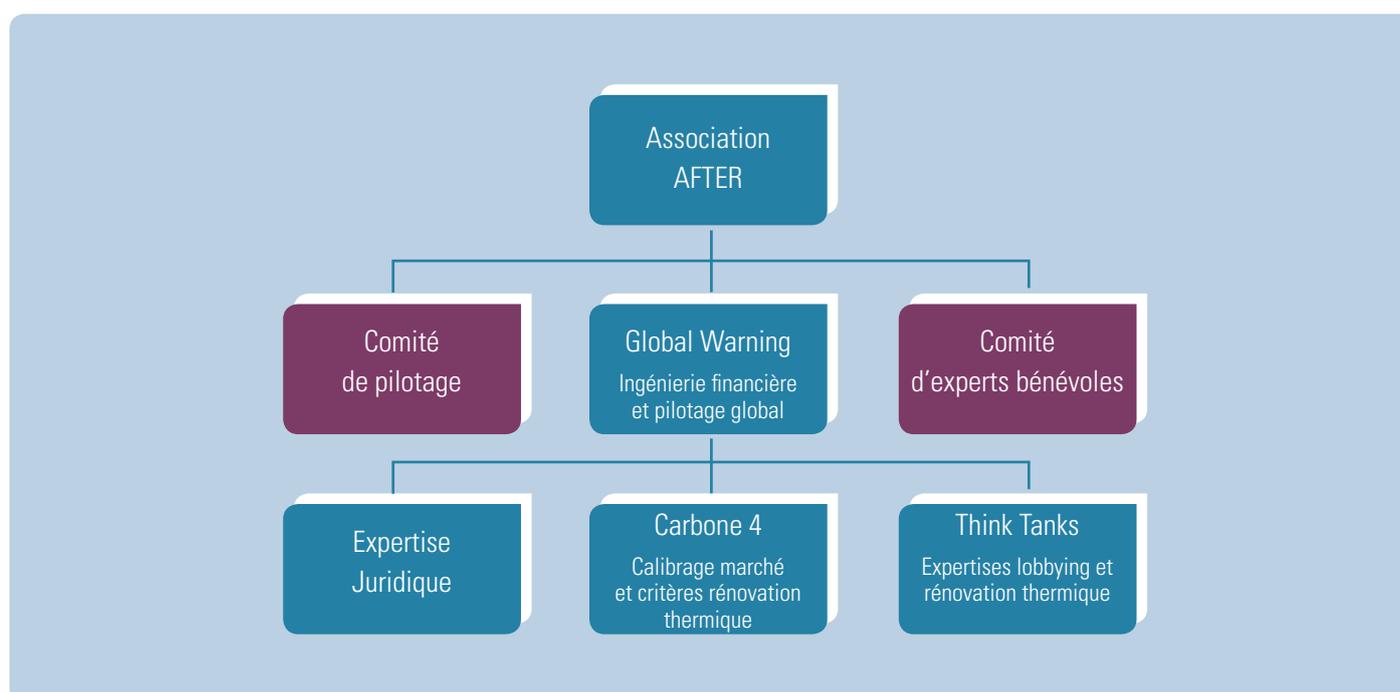
→ GLOBAL WARNING est une société développant des activités de conseil pour le pilotage des enjeux financiers de la transition énergie/climat, à destination des acteurs financiers et des pouvoirs publics.

Les consultants seniors pilotant la mission seront :

Michel Lepetit est président de GLOBAL WARNING et exerce une activité de conseil en stratégie dans les secteurs banques et assurances. Il est notamment administrateur indépendant et membre du comité de stratégie d'investissement d'une compagnie d'assurance vie. Spécialiste du financement des entreprises, de l'immobilier et du secteur public local, il a créé une banque spécialisée dans l'économie locale, et a été dirigeant de banques, de sociétés de gestion d'actif, administrateur de compagnies d'assurance dans les groupes Compagnie Bancaire, Crédit local de France, Caisse d'épargne (où il a fait développer le bilan carbone des collectivités locales) et AXA, de 1987 à 2009.

Rodolphe Bocquet a exercé pendant 8 ans en tant que trader en finance de marché (Société Générale) et développe depuis 2001 une expertise sur les sujets au croisement de la finance et de l'environnement : délégué régional de l'ADEME, Directeur du développement durable du Conseil régional d'Aquitaine, Expert Finance et Environnement pour l'Agence Française de Développement. Il est le coordinateur du programme de R&D RISKERGY (cf. infra).

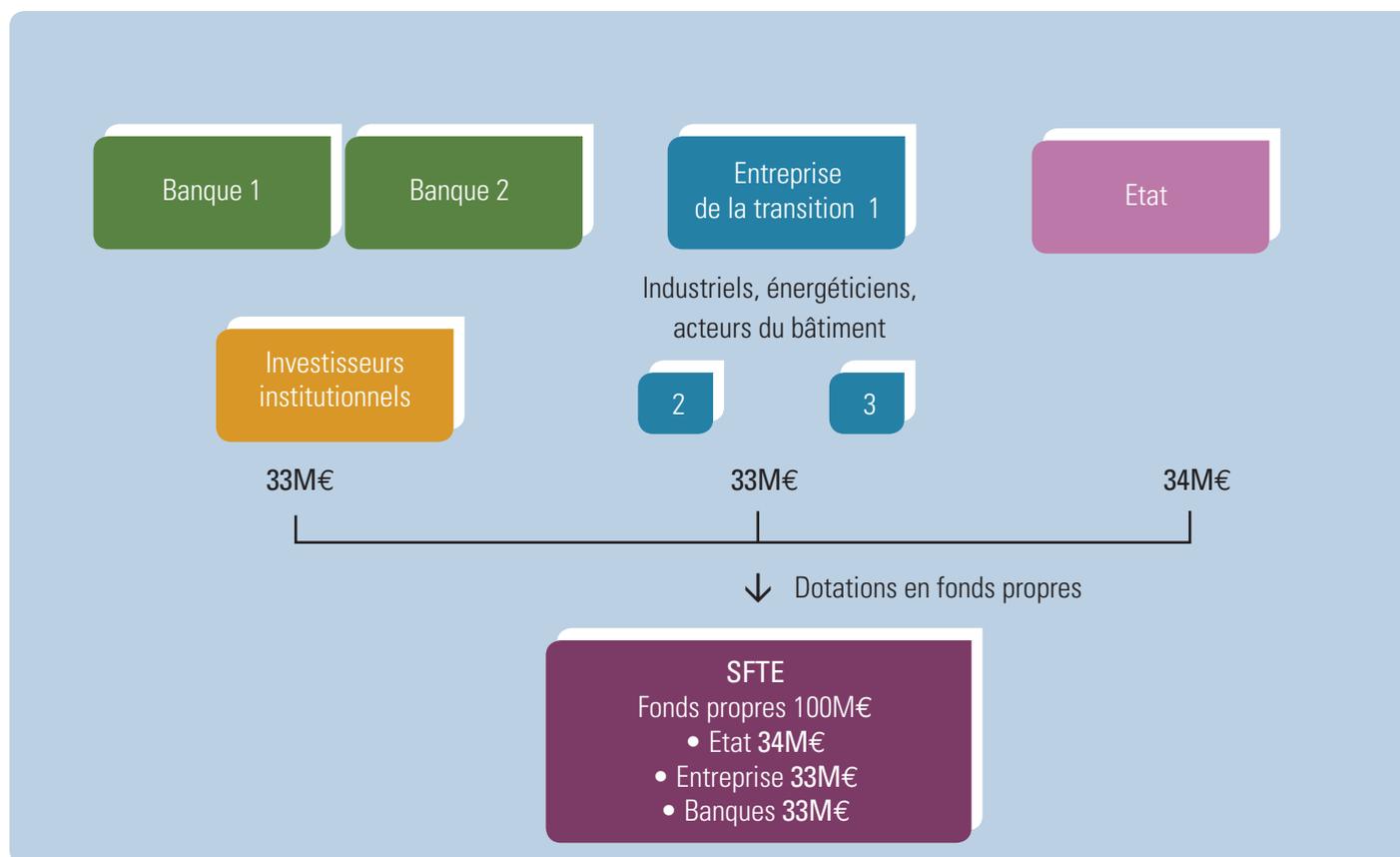
GLOBAL WARNING et CARBONE 4 sont par ailleurs respectivement porte parole et coordinateur du programme de recherche collaborative RISKERGY (3,8M€), labellisé par le pôle de compétitivité Finance Innovation et financé depuis 2013 par le Fonds Unifié Interministériel (1,2M€), visant à développer une méthodologie innovante de notation financière des risques souverains agréée par le régulateur financier. Celle-ci repose sur la modélisation macro-économique comme outil de scénarisation de la solvabilité future et inclut l'énergie comme facteur de production de richesses aux côtés du capital et du travail (www.riskergy.com).



Annexe 1

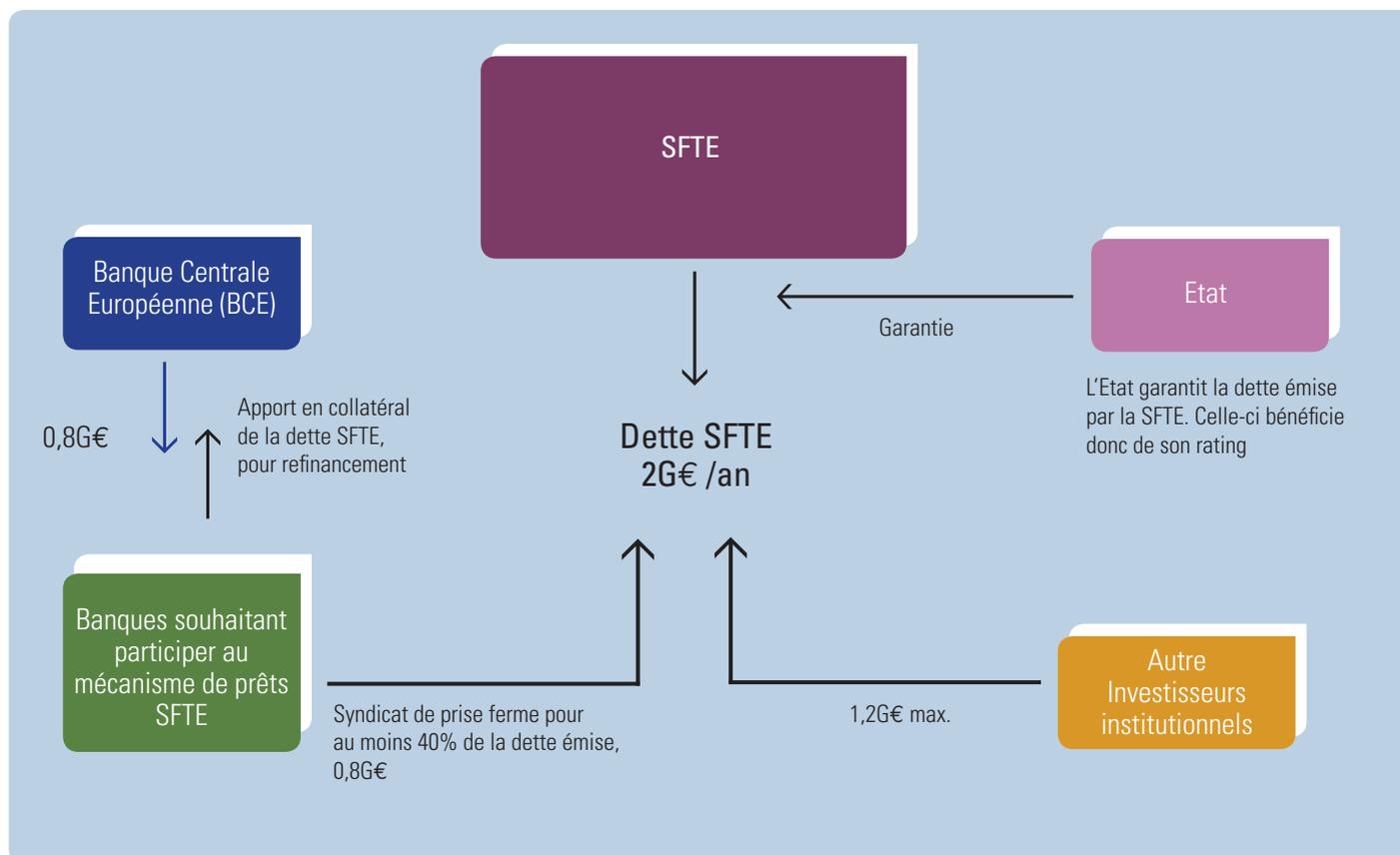
→ Schémas par étape du fonctionnement de la SFTE et des circuits de financement associés

Étape n°1 → Création de la SFTE, société à capitaux majoritairement privés



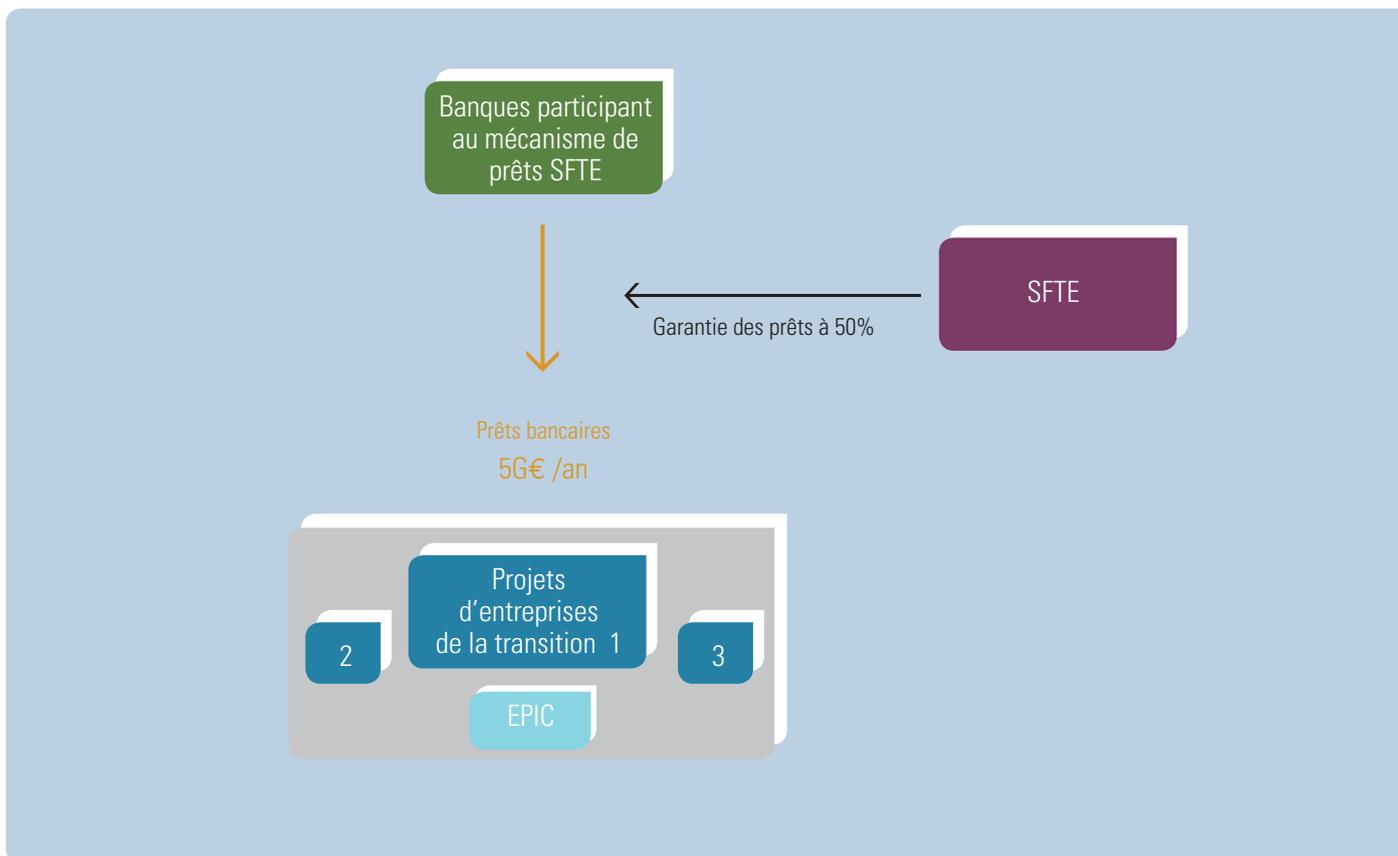
- Les banques et les entreprises de la transition contribuant à la dotation en fonds propres de la SFTE sont a priori des acteurs intéressés à être bénéficiaires du dispositif mis en œuvre (garantie pour les banques, financement préférentiel pour les entreprises). Il n'existe toutefois pas d'obligation en la matière. Par ailleurs des investisseurs institutionnels peuvent être intéressés à investir au sein de cette structure au regard de son profil de risques.
- Les capitaux sont majoritairement d'origine privée.
- L'Etat est représenté par un commissaire du gouvernement.
- Le montant total des capitaux propres levés s'élève à 100M€.
- La SFTE n'est pas une banque. Elle ne collecte pas de dépôts.
- Elle a par contre la possibilité d'accorder directement des prêts.
- Le siège de la SFTE se trouve à la Banque de France et le gouvernement rend compte de son activité au parlement.

Étape n°2 → Émission de dette annuelle par la SFTE



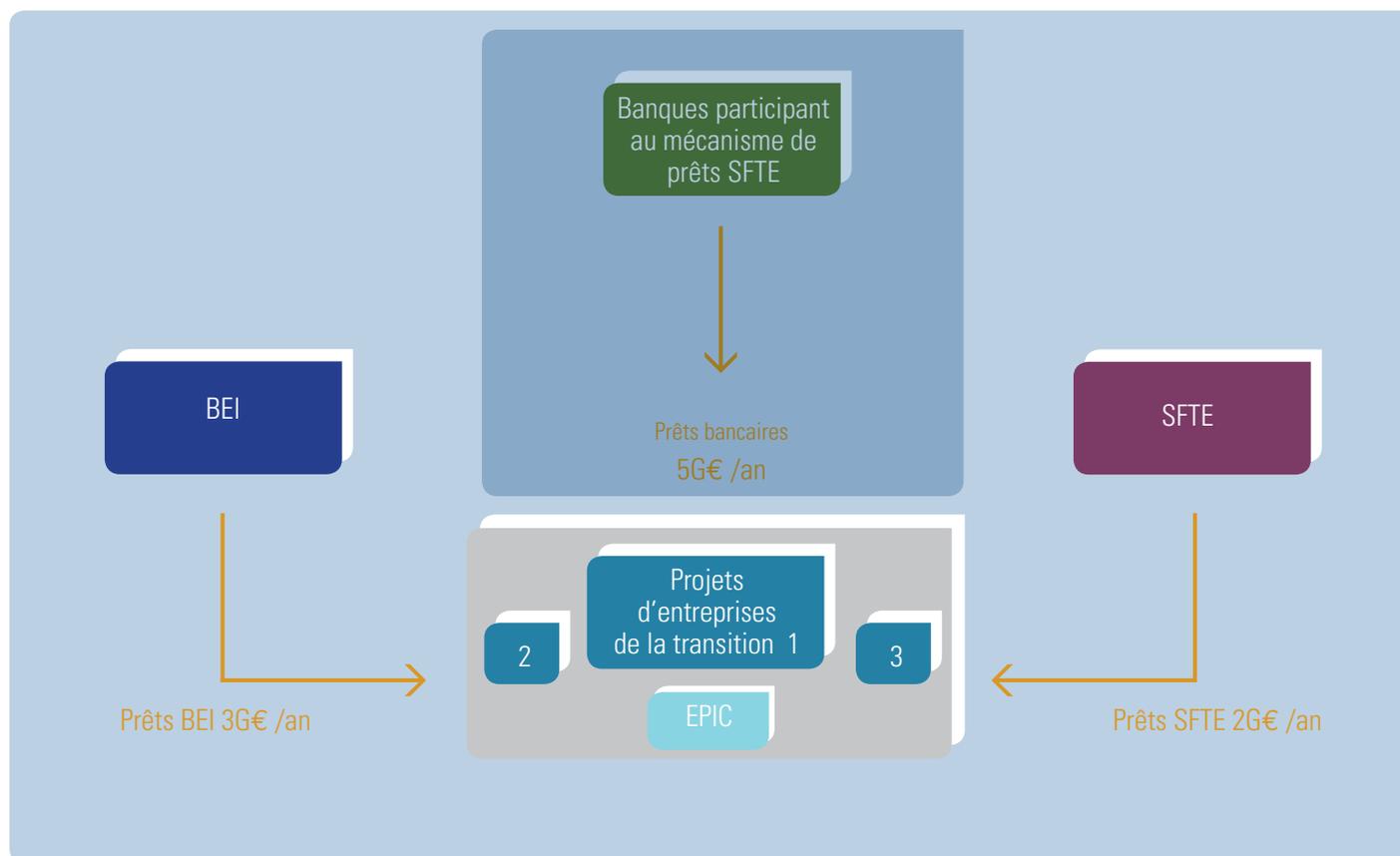
- La SFTE émet 2G€ de dette obligataire par an pendant 10 ans.
- Cette dette bénéficie de la garantie de l'Etat. A ce titre, elle apparaît dans le « hors bilan » de l'Etat et n'apparaît pas dans la comptabilisation de la dette publique au regard des critères de Maastricht.
- Elle est souscrite par les investisseurs institutionnels et par les banques souhaitant ensuite bénéficier du dispositif de garantie de prêts offert par la SFTE (cf. étape 3). Celles-ci doivent souscrire un montant minimum de 40% de l'encours, soient 800M€ par an. Les banques ne participant pas à ce syndicat de prise ferme ne seront pas éligibles au mécanisme de garantie.
- Ces émissions obligataires permettront à la SFTE d'octroyer directement des prêts à certains projets, en complément des prêts réalisés par les banques participantes (cf. étape 3.bis).
- Les banques ayant souscrit l'émission obligataire de la SFTE peuvent apporter ce collatéral de qualité pour un refinancement auprès de la BCE (dont le taux de refinancement est inférieur au coupon payé par la SFTE).

Étape n°3 → Financement annuel de projets par les banques participantes



- Les banques participantes (ayant souscrit à l'émission obligataire de la SFTE cf. étape 2) octroient des prêts à des projets de réhabilitation thermiques des bâtiments tertiaires.
- Ces prêts, lorsqu'ils répondent à un cahier des charges techniques pré-établi par la SFTE, bénéficient d'une garantie de 50% de la part de la SFTE. Ce partage du risque accroît la rentabilité de ces opérations pour les acteurs bancaires (prêts moins risqués et exigence de fonds propres adossés réduite).
- La SFTE dispose d'une expertise interne permettant d'évaluer la qualité technique des projets et le niveau de risque associé.
- Les projets sont portés par des structures privées ou des structures permettant de déconsolider la dette correspondante des dettes des collectivités prises en compte dans les critères de Maastricht.

Étape n°3 (bis) → Financements annuels complémentaires: SFTE et BEI



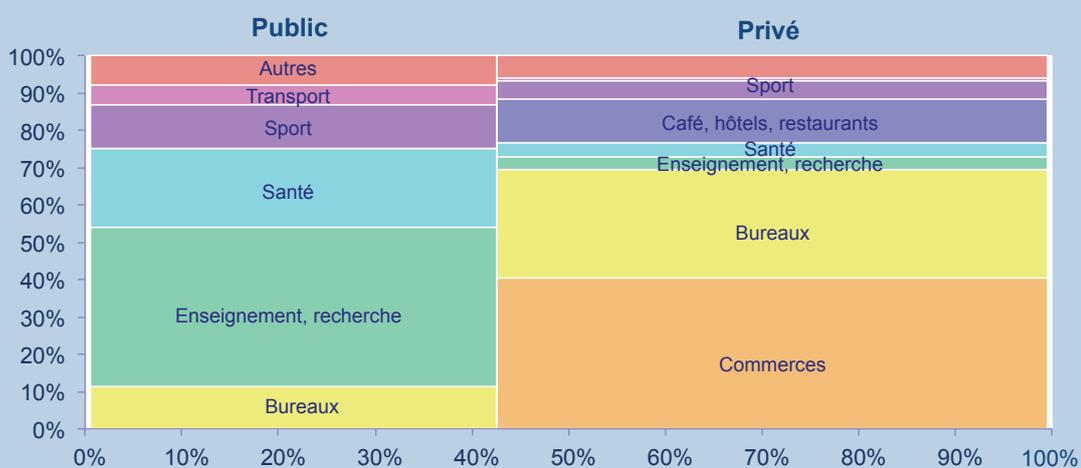
- La SFTE et la BEI peuvent compléter l'offre de financement issue du secteur privée.
- Ces financements complémentaires s'adressent en particulier à des projets à rentabilité moins élevée.
- La SFTE finance directement les projets.
- L'intervention de la BEI peut s'effectuer de manière directe où via l'ouverture de lignes de crédit auprès d'établissement bancaires.

Annexe 2

→ Chiffres clés du tertiaire public en France (sources ADEME et CEREN)

90 TWh consommés par an, 45% des surfaces tertiaires (400 Mm²) et 40% des consommations.

Répartition des surfaces par type d'activité



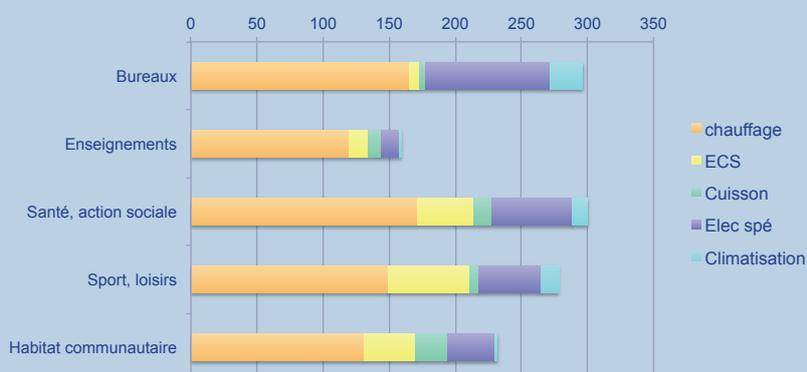
Un patrimoine public essentiellement détenu par les collectivités territoriales, et datant à 55% de plus de 35 ans.

Répartition des surfaces par type d'acteur public



Un parc hétérogène nécessitant des approches différenciées de rénovation thermique selon l'importance relative des consommations.

Consommations moyennes par type d'usage des bâtiments (kWh/an)



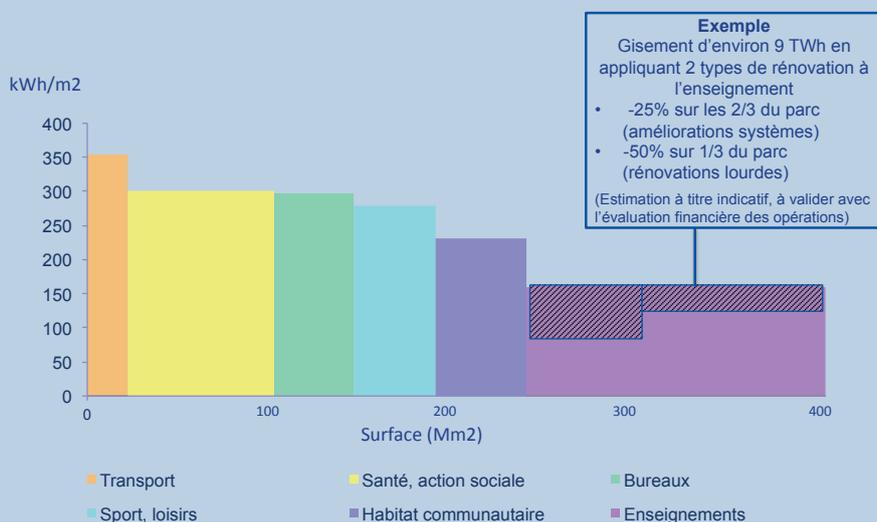
Quel potentiel d'économie d'énergie pour le parc public ?

A partir d'une cartographie bien renseignée du parc public (types de bâtiments/d'activité, date de construction, mix énergétique, usages de l'énergie etc.), il semble opportun d'évaluer les leviers d'économie d'énergie les plus pertinents par type de bâtiment pour dégager le potentiel de l'ensemble du parc. De façon synthétique deux types de leviers testés peuvent être combinés en fonction des ambitions et des moyens:

- Optimisation des équipements « actifs » (régulations, chaudières, équipements, etc.)
- Rénovation des bâtiments (rénovation globale : bâti, menuiseries, chaudières, etc.) - avec plusieurs niveaux d'ambition : % de gain / existant ; label type BBC rénovation

Ces leviers impliquent des intensités d'investissement différentes. Leur activation dépendra du TRI qu'ils permettent d'atteindre en fonction du type de bâtiment traité. Une priorisation des actions pourra être définie pour assurer l'atteinte des objectifs de réduction des consommations à moindre coût.

Potentiel d'économie par type de bâtiment en combinant rénovation et optimisation des équipements



Contacts

Michel Lepetit →

michel.lepetit@m4x.org / 06-03-26-93-18

Rodolphe Bocquet →

rodolphe.bocquet@riskergy.com /
06-34-18-73-97